

### Les objectifs pédagogiques :

Cette session de formation a pour objectif de permettre aux élus de :

- Connaître les notions de base de la préparation, de l'adoption, de l'exécution du budget et du compte-rendu à l'assemblée délibérante
- Découvrir les règles fondamentales de la comptabilité publique.

### Le Programme :

#### Le budget d'une collectivité locale :

- Les grands principes budgétaires
- Les documents comptables
- Présentation matérielle du budget
- Etude d'exemples.

#### L'exécution du budget :

- L'acquisition du caractère exécutoire
- Le principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable
- Les phases d'exécution des recettes et des dépenses
- La dématérialisation des opérations
- Le compte-rendu d'exécution.

#### L'adoption du budget :

- Les informations nécessaires à la préparation du budget
- Le rôle de conseil du comptable
- Le rapport et le débat d'orientation budgétaire
- Le vote du budget.

### Formateur : Monsieur Xavier GIVELET



Ancien élève de l'ENA (promotion Jean Monnet)

- Sous-préfet pendant 9 ans
- Inspecteur des finances (à titre temporaire dans le cadre de la mobilité statutaire) pendant 2,5 ans
- Conseiller à la DATAR pendant 6 ans
- Magistrat de chambre régionale des comptes pendant 6 ans.

### Les points forts de la formation :

Le formateur est un ancien sous-préfet et magistrat de chambre régionale des comptes.

#### Modalités pédagogiques :

- Documents supports projetés

#### Les résultats attendus :

Connaître les mécanismes de préparation et d'exécution du budget.

#### Public :

Elus, collaborateurs d'élus, cadres administratifs, agents de la collectivité.

#### Format :

**En intra** : dans une salle mise à disposition par la collectivité  
**En inter-collectivité** : dans une salle mise à disposition par notre organisme  
**A distance** : en classe virtuelle synchrone en présence de Monsieur Xavier GIVELET

#### Financement et coût :

Pour les intras, nous consulter pour devis  
Pour cette session programmée et ou à distance d'une durée de 3 heures de formation le coût est de 240 € TTC si DIF ELU / 280 € TTC si budget de la collectivité .

#### Evaluation des acquis :

Évaluations régulières pendant la formation en utilisant différents moyens (mises en situation, quiz...) - Questionnaire de satisfaction en fin de session - Attestation de fin de formation précisant les objectifs de la formation - Possibilité d'évaluer les connaissances acquises par QCM - Suivi post formation à 6 mois par entretien téléphonique et ou questionnaire

#### Accessibilité et référent handicap :

Les établissements de réalisation des actions de formation de la SAS FDEL sont majoritairement des ERP (Etablissement Recevant du Public), les règles d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap sont appliquées. Nous invitons les personnes en situation de handicap qui veulent suivre une de nos formations à nous contacter directement afin d'évaluer ensemble les modalités d'accès requises. Le référent handicap M GILBERT reste disponible pour tout renseignement à ce propos.

**Nombre maximum de participants par session de formation** : 15 personnes.

**Délai d'accès à cette formation** : le délai d'accès est abordé différemment selon qu'il s'agit d'une action de formation inter-collectivité, d'une action intra-collectivité ou d'une action à distance. Le délai d'inscription incompressible si financement DIF ELU est de 11 jours ouvrés avant le jour J de la formation.

**Résultats en 2021 et 2022** : 100% des stagiaires recommandent nos formations (Mise à jour régulières des résultats sur notre site internet)